



SAFETY DATA SHEET

1. Identification

Product identifier	BORAX 5 MOL TECH GRAN (SVM/NA)	
Other means of identification		
CAS number	12179-04-3	
Recommended use	ALL PROPER AND LEGAL PURPOSES	
Recommended restrictions	None known.	
Manufacturer/Importer/Supplier/Distributor information		
Manufacturer		
Company name	BRENNTAG CANADA INC	
Address	43 Jutland Rd. Toronto, ON M8Z 2G6 Canada	
Telephone	416-259-8231	
Website	http://www.brenntag.com/canada/en/	
E-mail	RegulatoryAffairs@Brenntag.ca	
Emergency phone number	1-855-273-6824	

2. Hazard identification

Physical hazards	Not classified.	
Health hazards	Serious eye damage/eye irritation	Category 2
	Reproductive toxicity	Category 1
Environmental hazards	Not classified.	

Label elements



Signal word	Danger	
Hazard statements	Causes serious eye irritation. May damage fertility or the unborn child.	
Precautionary statement		
Prevention	Obtain special instructions before use. Do not handle until all safety precautions have been read and understood. Wash thoroughly after handling. Wear protective gloves/protective clothing/eye protection/face protection.	
Response	IF IN EYES: Rinse cautiously with water for several minutes. Remove contact lenses, if present and easy to do. Continue rinsing. IF exposed or concerned: Get medical advice/attention. If eye irritation persists: Get medical advice/attention.	
Storage	Store locked up.	
Disposal	Dispose of contents/container in accordance with local/regional/national/international regulations.	
Other hazards	None known.	
Supplemental information	100% of the substance consists of component(s) of unknown acute oral toxicity. 100% of the substance consists of component(s) of unknown acute dermal toxicity. 100% of the substance consists of component(s) of unknown acute hazards to the aquatic environment. 100% of the substance consists of component(s) of unknown long-term hazards to the aquatic environment.	

3. Composition/information on ingredients

Substances

Chemical name	Common name and synonyms	CAS number	%
.pi..epsilon..nu..tau..alpha.é.nu..upsi lon..delta..rho..omicron..sigma. .beta.ó.rho..alpha..		12179-04-3	100

All concentrations are in percent by weight unless ingredient is a gas. Gas concentrations are in percent by volume.

4. First-aid measures

Inhalation	Move to fresh air. Call a physician if symptoms develop or persist.
Skin contact	Wash off with soap and water. Get medical attention if irritation develops and persists.
Eye contact	Immediately flush eyes with plenty of water for at least 15 minutes. Remove contact lenses, if present and easy to do. Continue rinsing. If eye irritation persists: Get medical advice/attention.
Ingestion	Rinse mouth. Get medical attention if symptoms occur.
Most important symptoms/effects, acute and delayed	Severe eye irritation. Symptoms may include stinging, tearing, redness, swelling, and blurred vision. Coughing.
Indication of immediate medical attention and special treatment needed	Provide general supportive measures and treat symptomatically. Keep victim under observation. Symptoms may be delayed.
General information	IF exposed or concerned: Get medical advice/attention. If you feel unwell, seek medical advice (show the label where possible). Ensure that medical personnel are aware of the material(s) involved, and take precautions to protect themselves. Show this safety data sheet to the doctor in attendance.

5. Fire-fighting measures

Suitable extinguishing media	Water fog. Foam. Dry chemical powder. Carbon dioxide (CO ₂).
Unsuitable extinguishing media	Do not use water jet as an extinguisher, as this will spread the fire.
Specific hazards arising from the chemical	During fire, gases hazardous to health may be formed.
Special protective equipment and precautions for firefighters	Self-contained breathing apparatus and full protective clothing must be worn in case of fire.
Fire fighting equipment/instructions	Move containers from fire area if you can do so without risk.
Specific methods	Use standard firefighting procedures and consider the hazards of other involved materials.
General fire hazards	No unusual fire or explosion hazards noted.

6. Accidental release measures

Personal precautions, protective equipment and emergency procedures	Keep unnecessary personnel away. Keep people away from and upwind of spill/leak. Wear appropriate protective equipment and clothing during clean-up. Do not touch damaged containers or spilled material unless wearing appropriate protective clothing. Ensure adequate ventilation. Local authorities should be advised if significant spillages cannot be contained. For personal protection, see section 8 of the SDS.
Methods and materials for containment and cleaning up	Large Spills: Stop the flow of material, if this is without risk. Dike the spilled material, where this is possible. Absorb in vermiculite, dry sand or earth and place into containers. Following product recovery, flush area with water. Small Spills: Wipe up with absorbent material (e.g. cloth, fleece). Clean surface thoroughly to remove residual contamination.
Environmental precautions	Never return spills to original containers for re-use. For waste disposal, see section 13 of the SDS. Avoid discharge into drains, water courses or onto the ground.

7. Handling and storage

Precautions for safe handling

Obtain special instructions before use. Do not handle until all safety precautions have been read and understood. Avoid contact with eyes. Pregnant or breastfeeding women must not handle this product. Should be handled in closed systems, if possible. Provide adequate ventilation. Wear appropriate personal protective equipment. Observe good industrial hygiene practices.

Conditions for safe storage, including any incompatibilities

Store locked up. Store in tightly closed container. Store away from incompatible materials (see Section 10 of the SDS).

8. Exposure controls/personal protection

Recommendations listed in this section indicate the type of equipment, which will provide protection against overexposure to this product. Conditions of use, adequacy of engineering or other control measures, and actual exposures will dictate the need for specific protective devices at your workplace.

Occupational exposure limits

US. ACGIH Threshold Limit Values

Material	Type	Value	Form
.pi..epsilon..nu..tau..alpha.é. nu..upsilon..delta..rho..omic rtau..epsilon..tau..rho..alpha ..beta..omicron..rho..iota..ka ppaótau..rho..iota..omicron. :pi..epsilon..nu..tau..alpha.é. nu..upsilon..delta..rho..omic ron..sigma. .beta.ó.rho..alpha.. (CAS 12179-04-3)	STEL	6 mg/m3	Inhalable fraction.
	TWA	2 mg/m3	Inhalable fraction.

Canada. British Columbia OELs. (Occupational Exposure Limits for Chemical Substances, Occupational Health and Safety Regulation 296/97, as amended)

Material	Type	Value	Form
.pi..epsilon..nu..tau..alpha.é. nu..upsilon..delta..rho..omic rtau..epsilon..tau..rho..alpha ..beta..omicron..rho..iota..ka ppaótau..rho..iota..omicron. :pi..epsilon..nu..tau..alpha.é. nu..upsilon..delta..rho..omic ron..sigma. .beta.ó.rho..alpha.. (CAS 12179-04-3)	STEL	6 mg/m3	Inhalable
	TWA	2 mg/m3	Inhalable

Canada. Manitoba OELs (Reg. 217/2006, The Workplace Safety And Health Act)

Material	Type	Value	Form
.pi..epsilon..nu..tau..alpha.é. nu..upsilon..delta..rho..omic rtau..epsilon..tau..rho..alpha ..beta..omicron..rho..iota..ka ppaótau..rho..iota..omicron. :pi..epsilon..nu..tau..alpha.é. nu..upsilon..delta..rho..omic ron..sigma. .beta.ó.rho..alpha.. (CAS 12179-04-3)	STEL	6 mg/m3	Inhalable fraction.
	TWA	2 mg/m3	Inhalable fraction.

Canada. Saskatchewan OELs (Occupational Health and Safety Regulations, 1996, Table 21)

Material	Type	Value	Form
.pi..epsilon..nu..tau..alpha.é. nu..upsilon..delta..rho..omic tau..epsilon..tau..rho..alpha ..beta..omicron..rho..iota..ka ppaótau..rho..iota..omicron. :pi..epsilon..nu..tau..alpha.é. nu..upsilon..delta..rho..omic ron..sigma. .beta.ó.rho..alpha.. (CAS 12179-04-3)	15 minute	6 mg/m3	Inhalable fraction.
	8 hour	2 mg/m3	Inhalable fraction.

Consult provincial or territorial exposure values, as may apply.

Biological limit values No biological exposure limits noted for the ingredient(s).

Appropriate engineering controls Provide eyewash station.

Individual protection measures, such as personal protective equipment

The following are recommendations only for the use of PPE. These recommendations cannot anticipate the variety of workplaces where the product will be used, nor how the product will be used in a variety of applications and processes. In determining appropriate PPE and engineering controls, it is the duty of the employer / user to evaluate their use of this product in accordance with the requirements of the local jurisdiction, and, if necessary, in conjunction with a professional industrial hygienist.

Eye/face protection Wear safety glasses with side shields (or goggles).

Skin protection

Hand protection Wear appropriate chemical resistant gloves.

Other Wear appropriate chemical resistant clothing. Use of an impervious apron is recommended.

Respiratory protection In case of insufficient ventilation, wear suitable respiratory equipment.

Thermal hazards Wear appropriate thermal protective clothing, when necessary.

General hygiene considerations Observe any medical surveillance requirements. Always observe good personal hygiene measures, such as washing after handling the material and before eating, drinking, and/or smoking. Routinely wash work clothing and protective equipment to remove contaminants.

9. Physical and chemical properties**Appearance**

Physical state Solid.

Form Solid.

Colour WHITE

Odour NONE

Odour threshold Not available.

pH 9.24

Melting point/freezing point Not available.

Initial boiling point and boiling range Not available.

Flash point Not available.

Evaporation rate Not available.

Flammability (solid, gas) Not available.

Upper/lower flammability or explosive limits

Flammability limit - lower (%) Not available.

Flammability limit - upper (%) Not available.

Explosive limit - lower (%) Not available.

Explosive limit – upper (%)	Not available.
Vapour pressure	Not available.
Vapour density	Not available.
Relative density	Not available.
Solubility(ies)	
Solubility (water)	30 g/l
Partition coefficient (n-octanol/water)	Not available.
Auto-ignition temperature	Not available.
Decomposition temperature	Not available.
Viscosity	Not available.
Other information	
Density	15.19 lbs/gal 1.82 g/ml
Explosive properties	Not explosive.
Molecular formula	B ₄ Na ₂ O ₇ .5H ₂ O
Oxidising properties	Not oxidising.
Specific gravity	1.82

10. Stability and reactivity

Reactivity	The product is stable and non-reactive under normal conditions of use, storage and transport.
Chemical stability	Material is stable under normal conditions.
Possibility of hazardous reactions	No dangerous reaction known under conditions of normal use.
Conditions to avoid	Contact with incompatible materials.
Incompatible materials	Strong oxidising agents.
Hazardous decomposition products	No hazardous decomposition products are known.

11. Toxicological information

Information on likely routes of exposure

Inhalation	Knowledge about health hazard is incomplete.
Skin contact	Knowledge about health hazard is incomplete.
Eye contact	Causes serious eye irritation.
Ingestion	Knowledge about health hazard is incomplete.

Symptoms related to the physical, chemical and toxicological characteristics	Severe eye irritation. Symptoms may include stinging, tearing, redness, swelling, and blurred vision. Coughing.
---	---

Information on toxicological effects

Acute toxicity	Not known.
Skin corrosion/irritation	Due to partial or complete lack of data the classification is not possible.
Serious eye damage/eye irritation	Causes serious eye irritation.
Respiratory or skin sensitisation	
Respiratory sensitisation	Due to partial or complete lack of data the classification is not possible.
Skin sensitisation	Due to partial or complete lack of data the classification is not possible.
Germ cell mutagenicity	Due to partial or complete lack of data the classification is not possible.
Carcinogenicity	Due to partial or complete lack of data the classification is not possible.

Greenhouse Gases

Not listed.

Precursor Control Regulations

Not regulated.

US federal regulations

This product is a "Hazardous Chemical" as defined by the OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D)

Not regulated.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4)

Not listed.

SARA 304 Emergency release notification

Not regulated.

OSHA Specifically Regulated Substances (29 CFR 1910.1001-1053)

Not listed.

Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 (SARA)**SARA 302 Extremely hazardous substance**

Not listed.

SARA 311/312 Hazardous chemical Yes**Classified hazard categories** Reproductive toxicity**SARA 313 (TRI reporting)**

Not regulated.

Other federal regulations**Drug Enforcement Administration (DEA). List 2, Essential Chemicals (21 CFR 1310.02(b) and 1310.04(f)(2) and Chemical Code Number**

Not listed.

Drug Enforcement Administration (DEA). List 1 & 2 Exempt Chemical Mixtures (21 CFR 1310.12(c))

Not regulated.

DEA Exempt Chemical Mixtures Code Number

Not regulated.

US state regulations**US. California Proposition 65****US. California. Candidate Chemicals List. Safer Consumer Products Regulations (Cal. Code Regs, tit. 22, 69502.3, subd. (a))**

.pi..epsilon..nu..tau..alpha..é.nu..upsilon..delta..rho..omicron.
.tau..epsilon..tau..rho..alpha..beta..omicron..rho..iota..kappa.ó.nu.ú.tau..rho..iota..omicron.
.pi..epsilon..nu..tau..alpha..é.nu..upsilon..delta..rho..omicron..sigma..beta.ó.rho..alpha.. (CAS 12179-04-3)

California Proposition 65**US. California. Candidate Chemicals List. Safer Consumer Products Regulations (Cal. Code Regs, tit. 22, 69502.3, subd. (a))**

.pi..epsilon..nu..tau..alpha..é.nu..upsilon..delta..rho..omicron.
.tau..epsilon..tau..rho..alpha..beta..omicron..rho..iota..kappa.ó.nu.ú.tau..rho..iota..omicron.
.pi..epsilon..nu..tau..alpha..é.nu..upsilon..delta..rho..omicron..sigma..beta.ó.rho..alpha.. (CAS 12179-04-3)

International regulations**Stockholm Convention**

Not applicable.

Rotterdam Convention

Not applicable.

Kyoto Protocol

Not applicable.

Montreal Protocol

Not applicable.

Basel Convention

Not applicable.

International Inventories

Country(s) or region	Inventory name	On inventory (yes/no)*
Australia	Australian Inventory of Chemical Substances (AICS)	No
Canada	Domestic Substances List (DSL)	No
Canada	Non-Domestic Substances List (NDSL)	No
China	Inventory of Existing Chemical Substances in China (IECSC)	Yes
Europe	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (EINECS)	Yes
Europe	European List of Notified Chemical Substances (ELINCS)	No
Japan	Inventory of Existing and New Chemical Substances (ENCS)	No
Korea	Existing Chemicals List (ECL)	No
New Zealand	New Zealand Inventory	Yes
Philippines	Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)	Yes
Taiwan	Taiwan Chemical Substance Inventory (TCSI)	Yes
United States & Puerto Rico	Toxic Substances Control Act (TSCA) Inventory	Yes

*A "Yes" indicates that all components of this product comply with the inventory requirements administered by the governing country(s)

A "No" indicates that one or more components of the product are not listed or exempt from listing on the inventory administered by the governing country(s).

16. Other information**Issue date** 07-January-2022**Revision date** 20-May-2022**Version No.** 04

Disclaimer While Brenntag believes the information contained herein to be accurate, Brenntag makes no representation or warranty, express or implied, regarding, and assumes no liability for, the accuracy or completeness of the information. The Buyer assumes all responsibility for handling, using and/or reselling the Product in accordance with applicable federal, state, and local law. This SDS shall not in any way limit or preclude the operation and effect of any of the provisions of Brenntag's terms and conditions of sale.

Revision information This document has undergone significant changes and should be reviewed in its entirety.



FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit	BORAX 5 MOL TECH GRAN (SVM/NA)	
Autres moyens d'identification		
Numéro d'enregistrement CAS	12179-04-3	
Usage recommandé	TOUS LES BUTS APPROPRIÉS ET LÉGAUX.	
Restrictions d'utilisation	Aucun(e) connu(e).	
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur		
Fabricant		
Nom de la société	BRENNTAG CANADA INC	
Adresse	43, chemin Jutland Toronto, ON M8Z 2G6 Canada	
Téléphone	416-259-8231	
Site Web	http://www.brenntag.com/canada/fr/	
Courriel	RegulatoryAffairs@Brenntag.ca	
Numéro de téléphone d'urgence	1-855-273-6824	

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Non classé.	
Dangers pour la santé	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
	Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1
Dangers environnementaux	Non classé.	

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement	Danger
Mentions de danger	Provoque une sévère irritation des yeux. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
Conseil de prudence	
Prévention	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Se laver soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Intervention	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin.
Stockage	Garder sous clef.
Élimination	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Autres dangers	Aucun(e) connu(e).

Renseignements supplémentaires

100 % de la substance comprend un ou des composants dont la toxicité aiguë par voie orale est inconnue. 100 % de la substance comprend un ou des composants dont la toxicité aiguë par voie cutanée est inconnue. 100 % de la substance comprend un ou des composants dont les risques aigus pour le milieu aquatique sont inconnus. 100 % de la substance comprend un ou des composants dont les risques à long terme pour le milieu aquatique sont inconnus.

3. Composition/information sur les ingrédients**Substances**

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
.pi..epsilon..nu..tau..alpha.é.nu..upsilon lon..delta..rho..omicron..sigma. .beta.ó.rho..alpha..		12179-04-3	100

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins**Inhalation**

Transporter à l'extérieur. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.

Contact avec la peau

Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Toux.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

Informations générales

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie**Agents extincteurs appropriés**

Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO₂).

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

Risques d'incendie généraux

Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux. Les femmes enceintes ou allaitantes ne doivent pas manipuler ce produit. Doit être manipulé dans des systèmes fermés, si possible. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Garder sous clef. Stocker dans des récipients bien fermés. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Les recommandations de cette section indiquent le type de matériel offrant une protection contre les surexpositions à ce produit. Les conditions d'emploi, la pertinence des vérifications techniques ou d'autres contrôles et les niveaux réels d'exposition permettront de choisir le matériel protecteur convenant à votre exploitation.

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Substance	Type	Valeur	Forme
.pi..epsilon..nu..tau..alpha.é. nu..upsilon..delta..rho..omic tau..epsilon..tau..rho..alpha ..beta..omicron..rho..iota..ka ppaótau..rho..iota..omicron. :pi..epsilon..nu..tau..alpha.é. nu..upsilon..delta..rho..omic ron..sigma. .beta.ó.rho..alpha.. (CAS 12179-04-3)	STEL	6 mg/m3	Fraction inhalable.
	TWA	2 mg/m3	Fraction inhalable.

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Substance	Type	Valeur	Forme
.pi..epsilon..nu..tau..alpha.é. nu..upsilon..delta..rho..omic tau..epsilon..tau..rho..alpha ..beta..omicron..rho..iota..ka ppaótau..rho..iota..omicron. :pi..epsilon..nu..tau..alpha.é. nu..upsilon..delta..rho..omic ron..sigma. .beta.ó.rho..alpha.. (CAS 12179-04-3)	STEL	6 mg/m3	Inhalable

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Substance	Type	Valeur	Forme
	TWA	2 mg/m3	Inhalable

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Substance	Type	Valeur	Forme
.pi..epsilon..nu..tau..alpha.é. nu..upsilon..delta..rho..omic tau..epsilon..tau..rho..alpha ..beta..omicron..rho..iota..ka ppaótau..rho..iota..omicron. :pi..epsilon..nu..tau..alpha.é. nu..upsilon..delta..rho..omic ron..sigma. .beta.ó.rho..alpha.. (CAS 12179-04-3)	STEL	6 mg/m3	Fraction inhalable.
	TWA	2 mg/m3	Fraction inhalable.

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)

Substance	Type	Valeur	Forme
.pi..epsilon..nu..tau..alpha.é. nu..upsilon..delta..rho..omic tau..epsilon..tau..rho..alpha ..beta..omicron..rho..iota..ka ppaótau..rho..iota..omicron. :pi..epsilon..nu..tau..alpha.é. nu..upsilon..delta..rho..omic ron..sigma. .beta.ó.rho..alpha.. (CAS 12179-04-3)	15 minutes	6 mg/m3	Fraction inhalable.
	8 heures	2 mg/m3	Fraction inhalable.

Consult provincial or territorial exposure values, as may apply.

Valeurs biologiques limites Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles d'ingénierie appropriés Assurer l'accès à une douche oculaire.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Les recommandations suivantes ne sont que des recommandations d'utilisation de l'EPI. Ces recommandations ne peuvent couvrir tous les milieux de travail où le produit sera utilisé ni la façon dont le produit sera utilisé dans les nombreux processus et applications. Pour avoir le bon EPI et les bonnes mesures d'ingénierie, l'employeur/l'utilisateur a la responsabilité d'évaluer si l'utilisation qu'il fait du produit est conforme aux exigences de la juridiction locale et, s'il y a lieu, des hygiénistes industriels.

Protection du visage/des yeux Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau

Protection des mains Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques

Autre Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques Il est recommandé d'utiliser un tablier imperméable.

Protection respiratoire En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Dangers thermiques Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

Considérations d'hygiène générale

Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants

9. Propriétés physiques et chimiques**Apparence**

État physique Solide.

Forme	Solide.
Couleur	BLANC
Odeur	INODORE
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	9.24
Point de fusion et point de congélation	Non disponible.
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Non disponible.
Point d'éclair	Non disponible.
Taux d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solides et gaz)	Non disponible.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Non disponible.
Tension de vapeur	Non disponible.
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	Non disponible.
Solubilité	
Solubilité (eau)	30 g/l
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Autres informations	
Densité	15.19 lbs/gal 1.82 g/mL
Propriétés explosives	Non explosif.
Formule moléculaire	B4Na2O7.5H2O
Propriétés comburantes	Non oxydant.
Densité	1.82

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	Contact avec des matériaux incompatibles.
Matériaux incompatibles	Agents comburants forts.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Les connaissances sur les dangers pour la santé sont incomplètes.
Contact avec la peau	Les connaissances sur les dangers pour la santé sont incomplètes.
Contact avec les yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.
Ingestion	Les connaissances sur les dangers pour la santé sont incomplètes.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Toux.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Inconnu(e).
Corrosion cutanée/irritation cutanée	La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire	La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.
Sensibilisation cutanée	La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.

Mutagenicité sur les cellules germinales La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.

Cancérogénicité La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.

Carcinogènes selon l'ACGIH

$\text{pi}\cdot\text{epsilon}\cdot\text{nu}\cdot\text{tau}\cdot\text{alpha}\cdot\text{epsilon}\cdot\text{nu}\cdot\text{upsilon}\cdot\text{delta}\cdot\text{rho}\cdot\text{omicron}$ A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour
 $\text{dau}\cdot\text{epsilon}\cdot\text{nu}\cdot\text{tau}\cdot\text{rho}\cdot\text{alpha}\cdot\text{beta}\cdot\text{omicron}\cdot\text{rho}\cdot\text{iota}\cdot\text{kap}$ l'homme.
 $\text{pa}\cdot\text{ó}\cdot\text{nu}\cdot\text{á}\cdot\text{tau}\cdot\text{rho}\cdot\text{iota}\cdot\text{omicron}$
 $\text{pi}\cdot\text{epsilon}\cdot\text{nu}\cdot\text{tau}\cdot\text{alpha}\cdot\text{epsilon}\cdot\text{nu}\cdot\text{upsilon}\cdot\text{delta}\cdot\text{rho}\cdot\text{omicron}$
 $\text{on}\cdot\text{sigma}\cdot\text{beta}\cdot\text{ó}\cdot\text{rho}\cdot\text{alpha}$ (CAS 12179-04-3)

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

$\text{pi}\cdot\text{epsilon}\cdot\text{nu}\cdot\text{tau}\cdot\text{alpha}\cdot\text{epsilon}\cdot\text{nu}\cdot\text{upsilon}\cdot\text{delta}\cdot\text{rho}\cdot\text{omicron}$ Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
 $\text{dau}\cdot\text{epsilon}\cdot\text{nu}\cdot\text{tau}\cdot\text{rho}\cdot\text{alpha}\cdot\text{beta}\cdot\text{omicron}\cdot\text{rho}\cdot\text{iota}\cdot\text{kap}$
 $\text{pa}\cdot\text{ó}\cdot\text{nu}\cdot\text{á}\cdot\text{tau}\cdot\text{rho}\cdot\text{iota}\cdot\text{omicron}$
 $\text{pi}\cdot\text{epsilon}\cdot\text{nu}\cdot\text{tau}\cdot\text{alpha}\cdot\text{epsilon}\cdot\text{nu}\cdot\text{upsilon}\cdot\text{delta}\cdot\text{rho}\cdot\text{omicron}$
 $\text{on}\cdot\text{sigma}\cdot\text{beta}\cdot\text{ó}\cdot\text{rho}\cdot\text{alpha}$ (CAS 12179-04-3)

Toxicité pour la reproduction	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.
Danger par aspiration	La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.

12. Données écologiques

Écotoxicité	Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.
Persistance et dégradation	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité de cette substance.
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible.
Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.
Autres effets nocifs	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

Transportation information on packaging may be different from that listed.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC Sans objet.

TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Réglementations Fédérales des Etats-Unis Ce produit est un « produit chimique dangereux » tel que défini dans la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA, 29 CFR 1910.1200.

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Non inscrit.

SARA 304 - Notification d'urgence en cas de rejet

Non réglementé.

Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1053)

Non inscrit.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

SARA 302 Substance très dangereuse

Non inscrit.

SARA 311/312 Produit chimique dangereux Oui

Catégories de danger classé Toxicité pour la reproduction

SARA 313 (déclaration au TRI)

Non réglementé.

Autres règlements fédéraux

Drug Enforcement Administration (DEA). Liste 2, produits chimiques essentiels (21 CFR 1310.02(b) et 1310.04(f)(2)) et numéro de code du produit chimique

Non inscrit.

Drug Enforcement Administration (DEA). Listes 1 et 2 de mélanges de produits chimiques exempts (21 CFR 1310.12(c))

Non réglementé.

Numéro de code DEA pour mélanges de produits chimiques exempts

Non réglementé.

États-Unis - Réglementation des états**États-Unis - Proposition 65 de la Californie**

États-Unis Californie. Liste des produits chimiques candidats. Réglementation sur les produits de consommation plus sûrs (Rég. sur les codes de la Cal., titre 2, 69502.3, subd. (a))

.pi..epsilon..nu..tau..alpha.é.nu..upsilon..delta..rho..omicron.

.tau..epsilon..tau..rho..alpha..beta..omicron..rho..iota..kappa.ó.nu.ú.tau..rho..iota..omicron.:

.pi..epsilon..nu..tau..alpha.é.nu..upsilon..delta..rho..omicron..sigma..beta.ó.rho..alpha.. (CAS 12179-04-3)

Proposition Californie 65

États-Unis Californie. Liste des produits chimiques candidats. Réglementation sur les produits de consommation plus sûrs (Rég. sur les codes de la Cal., titre 2, 69502.3, subd. (a))

.pi..epsilon..nu..tau..alpha.é.nu..upsilon..delta..rho..omicron.

.tau..epsilon..tau..rho..alpha..beta..omicron..rho..iota..kappa.ó.nu.ú.tau..rho..iota..omicron.:

.pi..epsilon..nu..tau..alpha.é.nu..upsilon..delta..rho..omicron..sigma..beta.ó.rho..alpha.. (CAS 12179-04-3)

Règlements internationaux**Convention de Stockholm**

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Non
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
Taiwan	Inventaire des substances chimiques de Taiwan (TCSI)	Oui

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication 07-Janvier-2022

Date de la révision 20-Mai-2022

Version n° 04

Avis de non-responsabilité Bien que Brenntag croit que les renseignements contenus dans le présent document soient exacts, Brenntag n'offre aucune garantie, expresse ou implicite en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'exhaustivité de tels renseignements, et n'en assume responsabilité. L'acheteur assume toute responsabilité pour la manipulation, l'utilisation et la revente du produit conformément aux lois fédérales, provinciales et municipales. La présente fiche signalétique ne doit en aucun cas limiter ni exclure aucune des clauses des modalités de vente de Brenntag.

Informations relatives à la révision Des modifications importantes ont été apportées à ce document et il devrait donc être relu entièrement.



FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit	BORAX 5 MOL TECH GRAN (SVM/NA)	
Autres moyens d'identification		
Numéro d'enregistrement CAS	12179-04-3	
Usage recommandé	TOUS LES BUTS APPROPRIÉS ET LÉGAUX.	
Restrictions d'utilisation	Aucun(e) connu(e).	
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur		
Fabricant		
Nom de la société	BRENNTAG CANADA INC	
Adresse	43, chemin Jutland Toronto, ON M8Z 2G6 Canada	
Téléphone	416-259-8231	
Site Web	http://www.brenntag.com/canada/fr/	
Courriel	RegulatoryAffairs@Brenntag.ca	
Numéro de téléphone d'urgence	1-855-273-6824	

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Non classé.	
Dangers pour la santé	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
	Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1
Dangers environnementaux	Non classé.	

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement	Danger
Mentions de danger	Provoque une sévère irritation des yeux. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
Conseil de prudence	
Prévention	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Se laver soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Intervention	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin.
Stockage	Garder sous clef.
Élimination	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Autres dangers	Aucun(e) connu(e).

Renseignements supplémentaires

100 % de la substance comprend un ou des composants dont la toxicité aiguë par voie orale est inconnue. 100 % de la substance comprend un ou des composants dont la toxicité aiguë par voie cutanée est inconnue. 100 % de la substance comprend un ou des composants dont les risques aigus pour le milieu aquatique sont inconnus. 100 % de la substance comprend un ou des composants dont les risques à long terme pour le milieu aquatique sont inconnus.

3. Composition/information sur les ingrédients**Substances**

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
.pi..epsilon..nu..tau..alpha.é.nu..upsilon. lon..delta..rho..omicron..sigma. .beta.ó.rho..alpha..		12179-04-3	100

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins**Inhalation**

Transporter à l'extérieur. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.

Contact avec la peau

Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Toux.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

Informations générales

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie**Agents extincteurs appropriés**

Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO₂).

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

Risques d'incendie généraux

Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux. Les femmes enceintes ou allaitantes ne doivent pas manipuler ce produit. Doit être manipulé dans des systèmes fermés, si possible. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Garder sous clef. Stocker dans des récipients bien fermés. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Les recommandations de cette section indiquent le type de matériel offrant une protection contre les surexpositions à ce produit. Les conditions d'emploi, la pertinence des vérifications techniques ou d'autres contrôles et les niveaux réels d'exposition permettront de choisir le matériel protecteur convenant à votre exploitation.

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Substance	Type	Valeur	Forme
.pi..epsilon..nu..tau..alpha.é. nu..upsilon..delta..rho..omic tau..epsilon..tau..rho..alpha ..beta..omicron..rho..iota..ka ppaótau..rho..iota..omicron. :pi..epsilon..nu..tau..alpha.é. nu..upsilon..delta..rho..omic ron..sigma. .beta.ó.rho..alpha.. (CAS 12179-04-3)	STEL	6 mg/m3	Fraction inhalable.
	TWA	2 mg/m3	Fraction inhalable.

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Substance	Type	Valeur	Forme
.pi..epsilon..nu..tau..alpha.é. nu..upsilon..delta..rho..omic tau..epsilon..tau..rho..alpha ..beta..omicron..rho..iota..ka ppaótau..rho..iota..omicron. :pi..epsilon..nu..tau..alpha.é. nu..upsilon..delta..rho..omic ron..sigma. .beta.ó.rho..alpha.. (CAS 12179-04-3)	STEL	6 mg/m3	Inhalable

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Substance	Type	Valeur	Forme
	TWA	2 mg/m3	Inhalable

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Substance	Type	Valeur	Forme
.pi..epsilon..nu..tau..alpha.é. nu..upsilon..delta..rho..omic tau..epsilon..tau..rho..alpha ..beta..omicron..rho..iota..ka ppaótau..rho..iota..omicron. :pi..epsilon..nu..tau..alpha.é. nu..upsilon..delta..rho..omic ron..sigma. .beta.ó.rho..alpha.. (CAS 12179-04-3)	STEL	6 mg/m3	Fraction inhalable.
	TWA	2 mg/m3	Fraction inhalable.

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)

Substance	Type	Valeur	Forme
.pi..epsilon..nu..tau..alpha.é. nu..upsilon..delta..rho..omic tau..epsilon..tau..rho..alpha ..beta..omicron..rho..iota..ka ppaótau..rho..iota..omicron. :pi..epsilon..nu..tau..alpha.é. nu..upsilon..delta..rho..omic ron..sigma. .beta.ó.rho..alpha.. (CAS 12179-04-3)	15 minutes	6 mg/m3	Fraction inhalable.
	8 heures	2 mg/m3	Fraction inhalable.

Consult provincial or territorial exposure values, as may apply.

Valeurs biologiques limites Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles d'ingénierie appropriés Assurer l'accès à une douche oculaire.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Les recommandations suivantes ne sont que des recommandations d'utilisation de l'EPI. Ces recommandations ne peuvent couvrir tous les milieux de travail où le produit sera utilisé ni la façon dont le produit sera utilisé dans les nombreux processus et applications. Pour avoir le bon EPI et les bonnes mesures d'ingénierie, l'employeur/l'utilisateur a la responsabilité d'évaluer si l'utilisation qu'il fait du produit est conforme aux exigences de la juridiction locale et, s'il y a lieu, des hygiénistes industriels.

Protection du visage/des yeux Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau

Protection des mains Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques

Autre Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques Il est recommandé d'utiliser un tablier imperméable.

Protection respiratoire En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Dangers thermiques Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

Considérations d'hygiène générale

Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants

9. Propriétés physiques et chimiques**Apparence**

État physique Solide.

Forme	Solide.
Couleur	BLANC
Odeur	INODORE
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	9.24
Point de fusion et point de congélation	Non disponible.
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Non disponible.
Point d'éclair	Non disponible.
Taux d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solides et gaz)	Non disponible.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Non disponible.
Tension de vapeur	Non disponible.
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	Non disponible.
Solubilité	
Solubilité (eau)	30 g/l
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Autres informations	
Densité	15.19 lbs/gal 1.82 g/mL
Propriétés explosives	Non explosif.
Formule moléculaire	B4Na2O7.5H2O
Propriétés comburantes	Non oxydant.
Densité	1.82

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	Contact avec des matériaux incompatibles.
Matériaux incompatibles	Agents comburants forts.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Les connaissances sur les dangers pour la santé sont incomplètes.
Contact avec la peau	Les connaissances sur les dangers pour la santé sont incomplètes.
Contact avec les yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.
Ingestion	Les connaissances sur les dangers pour la santé sont incomplètes.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Toux.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Inconnu(e).
Corrosion cutanée/irritation cutanée	La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire	La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.
Sensibilisation cutanée	La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.

Mutagenicité sur les cellules germinales La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.

Cancérogénicité La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.

Carcinogènes selon l'ACGIH

$\text{pi}\cdot\text{epsilon}\cdot\text{nu}\cdot\text{tau}\cdot\text{alpha}\cdot\text{epsilon}\cdot\text{nu}\cdot\text{upsilon}\cdot\text{delta}\cdot\text{rho}\cdot\text{omicron}$ A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour
 $\text{dau}\cdot\text{epsilon}\cdot\text{nu}\cdot\text{tau}\cdot\text{rho}\cdot\text{alpha}\cdot\text{beta}\cdot\text{omicron}\cdot\text{rho}\cdot\text{iota}\cdot\text{kap}$ l'homme.
 $\text{pa}\cdot\text{ó}\cdot\text{nu}\cdot\text{á}\cdot\text{tau}\cdot\text{rho}\cdot\text{iota}\cdot\text{omicron}$
 $\text{pi}\cdot\text{epsilon}\cdot\text{nu}\cdot\text{tau}\cdot\text{alpha}\cdot\text{epsilon}\cdot\text{nu}\cdot\text{upsilon}\cdot\text{delta}\cdot\text{rho}\cdot\text{omicron}$
 $\text{on}\cdot\text{sigma}\cdot\text{beta}\cdot\text{ó}\cdot\text{rho}\cdot\text{alpha}$ (CAS 12179-04-3)

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

$\text{pi}\cdot\text{epsilon}\cdot\text{nu}\cdot\text{tau}\cdot\text{alpha}\cdot\text{epsilon}\cdot\text{nu}\cdot\text{upsilon}\cdot\text{delta}\cdot\text{rho}\cdot\text{omicron}$ Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
 $\text{dau}\cdot\text{epsilon}\cdot\text{nu}\cdot\text{tau}\cdot\text{rho}\cdot\text{alpha}\cdot\text{beta}\cdot\text{omicron}\cdot\text{rho}\cdot\text{iota}\cdot\text{kap}$
 $\text{pa}\cdot\text{ó}\cdot\text{nu}\cdot\text{á}\cdot\text{tau}\cdot\text{rho}\cdot\text{iota}\cdot\text{omicron}$
 $\text{pi}\cdot\text{epsilon}\cdot\text{nu}\cdot\text{tau}\cdot\text{alpha}\cdot\text{epsilon}\cdot\text{nu}\cdot\text{upsilon}\cdot\text{delta}\cdot\text{rho}\cdot\text{omicron}$
 $\text{on}\cdot\text{sigma}\cdot\text{beta}\cdot\text{ó}\cdot\text{rho}\cdot\text{alpha}$ (CAS 12179-04-3)

Toxicité pour la reproduction	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.
Danger par aspiration	La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.

12. Données écologiques

Écotoxicité	Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.
Persistance et dégradation	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité de cette substance.
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible.
Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.
Autres effets nocifs	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

Transportation information on packaging may be different from that listed.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC Sans objet.

TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Réglementations Fédérales des Etats-Unis Ce produit est un « produit chimique dangereux » tel que défini dans la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA, 29 CFR 1910.1200.

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Non inscrit.

SARA 304 - Notification d'urgence en cas de rejet

Non réglementé.

Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1053)

Non inscrit.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

SARA 302 Substance très dangereuse

Non inscrit.

SARA 311/312 Produit chimique dangereux Oui

Catégories de danger classé Toxicité pour la reproduction

SARA 313 (déclaration au TRI)

Non réglementé.

Autres règlements fédéraux

Drug Enforcement Administration (DEA). Liste 2, produits chimiques essentiels (21 CFR 1310.02(b) et 1310.04(f)(2)) et numéro de code du produit chimique

Non inscrit.

Drug Enforcement Administration (DEA). Listes 1 et 2 de mélanges de produits chimiques exempts (21 CFR 1310.12(c))

Non réglementé.

Numéro de code DEA pour mélanges de produits chimiques exempts

Non réglementé.

États-Unis - Réglementation des états**États-Unis - Proposition 65 de la Californie**

États-Unis Californie. Liste des produits chimiques candidats. Réglementation sur les produits de consommation plus sûrs (Rég. sur les codes de la Cal., titre 2, 69502.3, subd. (a))

.pi..epsilon..nu..tau..alpha.é.nu..upsilon..delta..rho..omicron.

.tau..epsilon..tau..rho..alpha..beta..omicron..rho..iota..kappa.ó.nu.ú.tau..rho..iota..omicron.:

.pi..epsilon..nu..tau..alpha.é.nu..upsilon..delta..rho..omicron..sigma..beta.ó.rho..alpha.. (CAS 12179-04-3)

Proposition Californie 65

États-Unis Californie. Liste des produits chimiques candidats. Réglementation sur les produits de consommation plus sûrs (Rég. sur les codes de la Cal., titre 2, 69502.3, subd. (a))

.pi..epsilon..nu..tau..alpha.é.nu..upsilon..delta..rho..omicron.

.tau..epsilon..tau..rho..alpha..beta..omicron..rho..iota..kappa.ó.nu.ú.tau..rho..iota..omicron.:

.pi..epsilon..nu..tau..alpha.é.nu..upsilon..delta..rho..omicron..sigma..beta.ó.rho..alpha.. (CAS 12179-04-3)

Règlements internationaux**Convention de Stockholm**

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Non
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
Taiwan	Inventaire des substances chimiques de Taiwan (TCSI)	Oui

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication 07-Janvier-2022

Date de la révision 20-Mai-2022

Version n° 04

Avis de non-responsabilité Bien que Brenntag croit que les renseignements contenus dans le présent document soient exacts, Brenntag n'offre aucune garantie, expresse ou implicite en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'exhaustivité de tels renseignements, et n'en assume responsabilité. L'acheteur assume toute responsabilité pour la manipulation, l'utilisation et la revente du produit conformément aux lois fédérales, provinciales et municipales. La présente fiche signalétique ne doit en aucun cas limiter ni exclure aucune des clauses des modalités de vente de Brenntag.

Informations relatives à la révision Des modifications importantes ont été apportées à ce document et il devrait donc être relu entièrement.